Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 27 (1947)

Heft: 7

Artikel: Une formule originale d'initiation professionnelle : les maisons de

commerce fictives

Autor: Soguel, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888649

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une formule originale d'initiation professionnelle

LES MAISONS DE COMMERCE FICTIVES

par

André Soguel
Expert-comptable, Neuchâtel

A l'occasion de l'exposition du travail des Maisons de commerce fictives suisses qui a eu lieu à Paris à fin mai 1947, nous avons le plaisir de donner ci-dessous un aperçu succinct de cette formule originale d'initiation professionnelle.

Historique des Maisons de commerce fictives

C'est en 1926 que la Société suisse des commerçants institua, à Berne, les premières Maisons de commerce fictives, dont l'initiateur fut M. Adolf Galliker, secrétaire central de la Société susmentionnée.

L'idée de base du promoteur des Maisons de commerce fictives était de doter les apprentis de commerce d'une institution de travail qui permît d'initier les jeunes commerçants à tous les rouages, souvent complexes, de la vie des affaires. Il s'agissait, en effet, de parfaire l'apprentissage, parfois limité à des travaux élémentaires, par un enseignement vivant et plus poussé qui, un jour, ferait des apprentis de commerce des employés et des chefs qualifiés.

Certes, la mise en pratique d'un plan de travail aussi étendu ne pouvait pas être réalisé sans de sérieux efforts. De plus, les jeunes commerçants intéressés devaient être attirés par une formule originale et captivante qui fasse sortir le travail des Maisons de commerce fictives du cadre d'un enseignement théorique et, par conséquent, abstrait. D'autre part, il ne pouvait être question d'englober le travail des Maisons de commerce fictives dans le programme des heures de bureau des apprentis, mais l'on devait, au contraire, se contenter de réunions ayantlieu le soir et auxquelles les intéressés prendraient part volontairement et librement.

Le premier essai eut lieu dans un cercle très

restreint de collaborateurs faisant vivre quelques commerces fictifs sur la place de Berne. Cette tentative fut parfaitement concluante et fit rapidement naître dans d'autres sections, notamment à Zurich, de nouvelles firmes fictives.

Aujourd'hui, toutes les grandes sections de la Société suisse des commerçants ont vu se constituer en leur sein des Maisons de commerce fictives, dont le nombre total dépasse 200.

Un nombre aussi considérable de Maisons fictives en Suisse permet un échange de transactions commerciales extrêmement variées, puisque toutes les branches de l'activité économique y sont représentées. C'est ainsi que nous connaissons en Suisse des banques fictives, des compagnies d'assurances, des transitaires et maisons de transports, des entreprises s'occupant de la branche alimentaire, d'autres des textiles et des machines, du matériel de bureau, de charbons, de tabacs, de construction, de bureaux fiduciaires, etc. Le volume traité entre les différentes maisons suisses représente annuellement près de 70.000 lettres et 30.000 imprimés.

Le but des Maisons de commerce fictives

Le but principal des firmes fictives est de permettre aux apprentis de commerce de traiter des cas concrets qu'ils n'ont pas l'occasion de pratiquer chez leur maître d'apprentissage. En outre, les Maisons de commerce fictives, de par

leur organisation libérale, doivent inciter leurs collaborateurs à des travaux strictement individuels. Leur tâche est également de faire naître le sens de la responsabilité et d'initiative des jeunes gens qui, après leur apprentissage, se lanceront dans la vie pratique des affaires.

Le champ d'activité des Maisons de commerce fictives se trouve être, par la force des choses, très étendu, étant donné que les élèves doivent y avoir l'occasion de s'initier tour à tour aux travaux se rapportant à la vie juridique d'une entreprise, aux transactions immobilières, à la publicité, aux affaires bancaires et de bourse, tout en passant

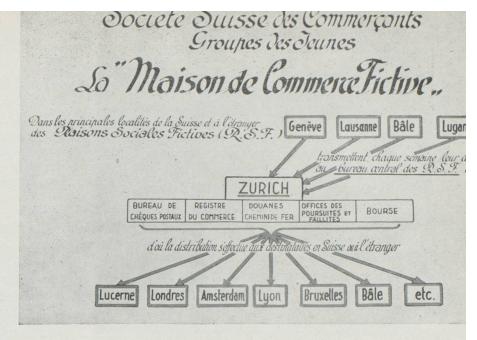
par les services de la comptabilité, des achats et des ventes, sans omettre les questions fiscales, les assurances, le contentieux, etc.

Pour parvenir aux buts mentionnés ci-dessus, il fallait donner l'occasion aux membres des Maisons de commerce fictives de traiter au moyen des formulaires officiels en usage dans la pratique. C'est la raison pour laquelle l'activité des Maisons fictives est si attrayante et si vivante.

De l'organisation des Maisons de commerce fictives suisses

Nous connaissons, en Suisse, à la tête de l'organisation générale des Maisons fictives, la Centrale dont le siège est à Zurich. Son but est de synchroniser le travail entre les diverses maisons et les offices centraux. La Centrale est un organisme à la fois de contrôle et de direction. C'est elle, en effet, qui édicte les prescriptions auxquelles doivent se conformer les maisons affiliées et c'est elle également qui organise les manifestations et les conférences qui, périodiquement, rassemblent toutes les Maisons fictives.

Parallèlement à la Centrale des maisons fictives, il existe des Offices centraux, dont la tâche n'est pas administrative comme pour la Centrale, mais au contraire pratique, puisque ces Offices sont destinés à remplacer les bureaux officiels avec lesquels, dans la réalité, les entreprises commerciales sont constamment en contact étroit. Nous pensons au Registre du commerce, à l'Office des chèques postaux, au Bureau de la propriété intellec-



tuelle, à l'Office des poursuites et des faillites, au Registre foncier, à l'Administration des contributions, des douanes et des chemins de fer, au Tribunal de commerce, etc. Les offices centraux sont dirigés généralement par de hauts fonctionnaires des administrations respectives et permettent ainsi aux Maisons de commerce fictives de disposer d'une organisation homogène.

Sur le plan local, il existe dans chaque ville ou région comptant une ou plusieurs Maisons fictives un organisme de surveillance, dirigé par des personnes compétentes et rompues aux affaires, dont la tâche est de rassembler et de contrôler les travaux des Maisons fictives. C'est à ces surveillants qu'il appartient de conseiller les collaborateurs des Maisons fictives, de les suivre et de s'assurer que les instructions de la Centrale sont scrupuleusement observées. Une fois par semaine, les surveillants locaux rassemblent le courrier des Maisons fictives et le transmettent à la Centrale de Zurich qui procède à la répartition de celui-ci.

Quant à l'organisation interne des Maisons de commerce fictives, elle est strictement conforme à celle que connaît la pratique. Les membres de nos institutions y débutent en qualité d'employés et sont ensuite promus successivement, et selon leurs capacités, au rang de mandataire commercial, de fondé de pouvoirs, de directeur, de membre et de président du conseil d'administration. Le courrier est signé par les personnes autorisées et dûment inscrites au Registre du commerce. Il est inutile d'insistersurl'importance qu'attachent les apprentis de commerce au rôle qui leur est assigné au sein des maisons qui les occupent.

Résultats pratiques

Il est intéressant de relever quelques résultats particulièrement marquants qui ont été obtenus grâce aux Maisons de commerce fictives en Suisse. C'est ainsi qu'en ce qui concerne les examens de fin d'apprentissage, les résultats obtenus par les membres des commerces fictifs ont de tout temps été très sensiblement supérieurs à la moyenne générale. Ce fait est la conséquence logique d'un enseignement plus vivant, qui permet de concrétiser de façon pratique les différents problèmes qui font l'objet des épreuves des examens de fin d'apprentissage.

Dans un autre domaine, notons que l'influence d'une collaboration au sein des Maisons de commerce fictives se manifeste également dès l'instant où les membres de nos institutions de travail entrent en qualité d'employés dans la pratique des affaires. En effet, les employés qui ont passé par la filière de nos organisations de travail et ayant par conséquent eu l'occasion d'endosser leur part de responsabilité et de faire preuve d'initiative, se trouvent être d'autant mieux préparés pour avoir une vue d'ensemble plus vaste et plus juste des différentes tâches qui leur sont confiées par leurs employeurs. D'autre part, les occupations professionnelles de tels employés ne constituent pas pour eux un mal nécessaire, mais au contraire une raison de vivre. Leur activité les passionne et leur ambition est d'arriver à s'imposer toujours davantage, de mériter la confiance de leurs chefs et d'aspirer à des fonctions plus élevées ou plus spécialisées.

Un autre facteur digne d'être mentionné ici est le fait que les membres des Maisons de commerce fictives ont eu durant leur apprentissage l'occasion de se familiariser avec les principes qui sont à la base des rapports avec les tiers dans le domaine commercial. C'est dans ce but que la Centrale des Maisons fictives organise périodiquement des foires fictives ou chaque maison détient son propre stand, y offre ses marchandises et conclut des transactions effectives avec ses collègues. La conséquence d'une telle activité peut se résumer par le fait que chaque participant ayant à cœur de défendre farouchement les intérêts de sa propre maison, il se voit contraint de faire preuve de savoirfaire, de bon sens, d'initiative et se perspicacité. De nombreux chefs d'entreprises qui ont eu l'occasion d'assister à de telles manifestations reconnaissent qu'il n'est pas de forme plus habile pour intéresser les futurs hommes d'affaires aux différents problèmes rentrant dans le cadre de leur profession.

De l'étendue de l'activité des Maisons de commerce fictives

La Société suisse des commerçants avaitappelé à la vie diverses Maisons fictives à l'étranger, avant la guerre. C'est ainsi que d'anciens membres des Maisons de commerce fictives suisses avaient ouvert de semblables institutions en Allemagne, en Autriche, en Hollande, en Italie, aux Etats-Unis et en Angleterre. Toutes ces maisons étaient rattachées à la Centrale de Zurich, étant donné qu'elles dépendaient d'un groupe de compatriotes ne bénéficiant pas d'une propre organisation en terre étrangère. Néanmoins, il nous a été possible, grâce à la collaboration de ces Maisons fictives en dehors de nos frontières, de traiter des affaires particulièrement intéressantes, notamment sur le plan des importations, des exportations et des opérations financières et de bourse. Malheureusement, la guerre qui a éclaté en 1939 a réduit au silence cette activité à l'étranger, mais nous espérons pouvoir prochainement à nouveau nous mettre en rapport avec d'anciens collaborateurs.

D'un autre côté, il va sans dire qu'il serait particulièrement précieux pour nous de voir s'établir à l'étranger des organisations de Maisons fictives semblables au modèle suisse, qui ne constitueraient pas seulement des maisons isolées, mais au contraire un ensemble homogène et varié de firmes fictives rattachées à une centrale autonome dépendant des pays respectifs. De telles organisations permettraient aux Maisons de commerce fictives d'ouvrir des succursales à l'étranger en bonne et due forme. Nous aurions également la possibilité de nous y attacher des représentants et des hommes de confiance, qui, régulièrement, seraient à même de nous renseigner sur l'évolution du marché dans les branches intéressées.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons ardemment que les premiers contacts pris à Paris à la fin du mois de mai se concrétisent, ceci dans l'intérêt bien compris de nos deux pays.

André Soguel.